



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

### Délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

**Date de la convocation** : mercredi 06 décembre 2023

#### Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Pierre CAZENAVE (LE LEUY), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Virginie LABORDE (BEGAAR), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Corinne ZELLER (TARTAS)

#### Absents :

Jean-François BROQUERES (TARTAS), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

#### Pouvoirs :

Patricia LOUBERE (MEILHAN) a donné pouvoir à Christophe MARTINEZ, Evelyne COURROS (TARTAS) a donné pouvoir à Corinne ZELLER

#### Représentés :

Thierry BIBES représenté par Pierre CAZENAVE (LE LEUY)

Nombre de membres afférents 34

Nombre de membres en exercice 34

Présents 26

Pouvoirs 2

Votants 28

#### N° DEL20231213-005

#### DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3 : CHARGES A CARACTERE GENERAL, CHARGES DE PERSONNEL, AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Monsieur LAFOURCADE expose la nécessité de procéder à un ajustement budgétaire sur l'exercice 2023, visant à permettre la prise en charge des dernières dépenses de l'année sur les chapitres 011 (charges à caractère général), 012 (charges de personnel) et 65 (autres charges de gestion courante).



L'augmentation des dépenses sur ces 3 chapitres est évaluée à 50 000 € et sera équilibrée par une augmentation des recettes équivalente, au titre des remboursements perçus sur les rémunérations du personnel (assurance statutaire) et des recettes complémentaires de la CAF sur les EAJE.

Section de fonctionnement :

Dépenses

Chapitres	Libellé	DM
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>+ 18 000</b>
61551	Matériel roulant	+ 10 000
617	Etudes et recherches	+ 8 000
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>+ 25 000</b>
6218	Autre personnel extérieur	+ 4 000
64132	SFT	+ 5 000
64131	Rémunérations	+ 16 000
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>+ 15 000</b>
65748	Subvention aux personnes de droit privé	+ 15 000
<b>014</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>- 8 000</b>
7392221	FPIC	- 8 000
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 50 000</b>

Recettes

Chapitres	Libellé	DM
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>+ 20 000</b>
747888	PSEJ	+ 20 000
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>+ 30 000</b>
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	+ 30 000
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 50 000</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, A L'UNANIMITE,

**ARTICLE 1 -**

Approuve la décision modificative budgétaire n°3 telle que ci-avant présentée.

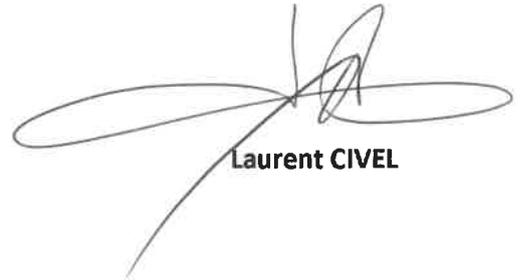
**Vote :** Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 18/12/2023

ID : 040-244000766-20231213-231213H1566H1-DE



**Laurent CIVEL**

*« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »*